



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le



ID : 066-216602177-20200727-DELIB342020-BF

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 21/07/2020

Date d'affichage : 21/07/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, HITA José, MIR Laure, QUINTA Christèle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente excusée : Mme RIBES Chrystelle.

Procurations : M. FERNANDEZ Pierre à Mme MIR Laure, Mme JULIAN Vanessa à M. ATTARD Rémy.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°34/2020 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2020 – Budget Principal Commune, arrêté en commission des finances, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	1 693 026.00 €	1 693 026.00 €
Total de la section d'investissement	1 304 805.32 €	1 304 805.32 €
TOTAL DU BUDGET	2 997 831.32 €	2 997 831.32 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie en séance le 22 juillet 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et par **14 voix POUR et 4 voix CONTRE** (BOUSQUET Jérôme, BURGOS Thierry, QUINTA Christèle, SALVADOR Julien) :

- **VOTE** le Budget Primitif 2020 tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 29/07/2020

➤ Affichage le : 29/07/2020

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication